



Ecole municipale de musique de Pluvigner

Projet d'établissement 2021/2026



SOMMAIRE

Introduction	2
I. Etat des lieux, bilan de fonctionnement	3
1) Place et évolution de la pratique musicale dans la commune	3
Pluvigner, une commune rurale	3
Place de la musique dans la vie de la commune	4
L'école de musique de Pluvigner, histoire et évolution	5
2) Ressources humaines et matérielles	6
Le personnel	6
Les Missions et les disciplines enseignées	7
Les locaux	7
Le matériel	7
Le budget	8
3) Partenariats et action culturelle sur le territoire	9
Action pédagogique avec différents partenaires éducatifs	9
Action artistique et rayonnement communal	9
Une structure tournée vers le territoire départemental	10
4) Etat des lieux du fonctionnement de la structure	11
Le déroulement des études	11
Forces développées par les actions de l'école de musique	13
Faiblesses constatées dans les actions de l'école de musique	14
II. Objectifs envisagés et moyens à mettre en œuvre sur la période du projet	16
1) Objectifs et moyens à mettre en œuvre.....	16
2) Planning prévisionnel de mise en œuvre des objectifs.....	18
III. Evaluation du projet	19
Annexes	20

Introduction

L'école municipale de musique de Pluvigner représente pour la population de la commune un service public important. Elle permet, par son action menée depuis septembre 2000 en tant que structure municipale d'enseignement artistique, de proposer un enseignement structuré et professionnel de la musique, ouvert à toutes et à tous dès 4 ans.

Ce premier projet d'établissement qui sera effectif de janvier 2021 à janvier 2026 guidera l'action de la structure en fixant les bases de ses grandes orientations pédagogiques et structurelles. Il devra être l'outil permettant une meilleure cohérence de la démarche de notre établissement, en canalisant l'action de chaque membre de l'équipe pédagogique et administrative de l'école de musique dans une direction commune.

Notre structure permet, à chacun des agents qui y travaillent, d'apporter sa motivation, ses compétences et son expérience au service du développement et de la réalisation de ce projet.

Il s'inscrit dans la volonté d'améliorer en permanence la qualité du service apporté à la population, ainsi que celle d'affirmer et d'approfondir le rayonnement communal de l'école de musique. Il soutiendra également le développement du service culturel de la commune, suite à la construction du Pôle culturel « Eugène Le Couviour ». Il favorise ainsi l'accès à la pratique, à la connaissance et à la diffusion de cet art au plus grand nombre.

Ce projet est structuré en trois parties principales. Nous effectuerons tout d'abord un état des lieux complet de l'action et des moyens de la structure afin d'en étudier les forces et les faiblesses. Ces dernières permettront de dégager dans une deuxième partie les objectifs à atteindre ainsi que les moyens à mettre en œuvre. La dernière partie concernera l'évaluation du projet et le calendrier correspondant.

I. Etat des lieux, bilan de fonctionnement

La première partie de ce projet d'établissement a pour but d'établir un état des lieux de l'action et du fonctionnement de la structure, à la date de début du projet (janvier 2021).

1) Place et évolution de la pratique musicale dans la commune

Pluvigner, une commune rurale

✚ Au Vème siècle ou la fondation de Pluvigner

Au Ve siècle, les Bretons vont traverser la Manche et venir en actuelle Bretagne. Ils vont être accompagnés de colons et d'un clergé de moines. C'est à ce moment de l'Histoire que la Bretagne se christianise. Pluvigner est une paroisse fondée au Ve siècle par saint Guigner et ses compagnons venus d'Irlande, afin d'évangéliser l'Armorique (la Bretagne actuelle).

✚ Pluvigner au Moyen-âge

Environ une douzaine de mottes féodales, de retranchements et d'enclos circulaires a été retrouvée sur la paroisse de Pluvigner. La paroisse est attestée en 1259 et est écrite sous la forme Ple Guinner. En 1325, 1337, l'orthographe est Pleu-Vingner.

✚ Pluvigner du XVIème au XVIIIème siècle

Le XVIIe siècle va apporter un renouveau de la foi chrétienne et la remise en ordre des édifices religieux de la paroisse. La prospérité domine cette époque.

En revanche, au XVIIIe siècle, la commune va être touchée par une épidémie, peut-être la variole. C'est à cette occasion que la communauté des Sœurs de la Sagesse va venir s'installer au centre-bourg, le 27 janvier 1774, afin de soigner la population malade. Mais leur mission sera également de prêcher la parole de Dieu et de diffuser un savoir élémentaire : celui de lire et écrire. La communauté exercera à Pluvigner pendant environ deux siècles. Leur hôpital, qui communiquait avec la chapelle Saint-Adrien, abrite aujourd'hui la bibliothèque municipale ainsi que le centre multimédia.

Avec la fin de ce siècle, marquée par la Révolution française, aura lieu à Pluvigner le premier conseil municipal qui supprime la paroisse dans certains domaines.

✚ Le XIXème siècle ou la modernité

Comme ailleurs, c'est à cette période qu'arrive l'école et le chemin de fer. La vie de la commune était dynamique, rythmée par les nombreux artisans au travail, comme les forgerons, les sabotiers ou encore les tisserands.

✚ De nos jours

La commune s'étend sur 82,8 km² et compte 7 681 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2016. Avec une densité de 92,7 habitants par km², Pluvigner a connu une nette hausse de 41,5% de sa population par rapport à 1999. A noter que 30% de la population a moins de 25 ans.

Entourée par les communes de Brandivy, Camors et Landaul, Pluvigner est située à 12 km au nord-ouest d'Auray la plus grande ville à proximité. Pluvigner est également à quasi-équidistance (30 km)

de trois grandes villes du Morbihan : Vannes, Lorient et Pontivy.

Située à 86 mètres d'altitude, le Loch est le principal cours d'eau qui traverse la commune de Pluvigner.

La commune de Pluvigner fait partie de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Place de la musique dans la vie de la commune

Historiquement, la culture et la musique ont occupé une grande place dans la vie communale. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, dans les campagnes, la musique se transmet de façon orale, par l'écoute et l'imitation. Les fêtes de villages, mariages sont traditionnellement animés par des bénévoles. Les musiques de variétés sont intégrées aux répertoires des musiciens de bal (le bal du dimanche soir a longtemps été un lieu de rencontre indispensable pour les jeunes !), et une professionnalisation du métier apparaît. A début des années 50, un bagad, une chorale ainsi qu'une fanfare coexistent à Pluvigner, soutenus notamment par la paroisse. Les années 60 voient ces ensembles péricliter : les participants entrent dans la vie active, certains partent à la guerre en Algérie. Le bagad émergera à nouveau en 1968/69 accompagné par un cercle de danse celtique. Durant une dizaine d'année, ce fut l'âge d'or pour les jeunes pluvignois, des sonneurs de renom viennent animer ateliers et cours : Georges Bothua, Dominique Le Blay...Trois concours départementaux de sonneurs et chœurs d'hommes sont organisés entre 1970 et 1976.

Le chœur d'hommes "Kanerion Pleuigner" naît à ce moment-là : chœur polyphonique en langue bretonne, ses membres sont attachés à transmettre la culture bretonne chantée et dansée auprès du plus grand nombre. Leur travail de qualité sera récompensé par plusieurs prix : prix Charles CROS en 1988 pour leur premier CD, prix Hervé Le Menn en 2007...Leur épopée se poursuit, car outre leurs concerts, ils animent tous les mardis un atelier de chants bretons avec les classes bilingues de l'école Saint Guigner.

Jusqu'en 2013 avait également lieu le festival du 15 août. De simple fête paroissiale avec défilé de chars et jeux bretons, ce festival a pris de l'ampleur pour se transformer et ce sera durant trois jours, que les pluvignois accueilleront de nombreux groupes et chanteurs celtiques (Gilles Servat, Carlos Nunez, Louise Ebel, Dom Duff...) attirant jusqu'à 6000 spectateurs. L'originalité de ce festival, à partir des années 80, a été de promouvoir l'échange culturel et l'accueil de groupes étrangers : Pluvigner a donc vu se produire des troupes ukrainiennes, indiennes navajo, du Kamchatka, du Mali, bulgares, roumaines, hindous, etc...Nul doute que cette richesse culturelle se retrouve aujourd'hui parmi la population de la commune.

Actuellement, outre les Kanerions, l'association Ti Douar Alré (Maison de la culture bretonne en pays d'Auray née en 2013) dont le siège est à Pluvigner, propose des cours de bombardes et participe à la vie culturelle pluvignoise (soutien financier pour certains projets, concerts, conférence...). Les cours de danses bretonnes sont assurés par l'association Koad Ha Mor.

La mairie de Pluvigner s'est également associée au collectif "KLAM" depuis deux ans. Il propose trois concerts durant la période estivale. Ces concerts sont gratuits pour les spectateurs, les groupes sont locaux et de tous styles musicaux. Ce collectif, proposant ces concerts aux différentes communes du pays d'Auray, souhaite promouvoir la sensibilisation aux musiques populaires et diffuser la richesse de ces musiques d'ici et d'ailleurs, convaincu qu'elles véhiculent les valeurs humanistes et fédératrices pour le public.

A travers ce rapide résumé, on peut noter la prépondérance de la place de la musique traditionnelle bretonne au sein de la commune, associée à un goût pour la découverte d'autres cultures, d'autres traditions.

L'école de musique de Pluvigner, histoire et évolution

L'école de musique au temps du SIVOM

Au cours des années 1970, les pluvignois pouvaient se rendre à Auray pour bénéficier de cours de musique, grâce à un SIVOM regroupant à minima les communes d'Auray, Pluvigner. Suite à des problèmes financiers, cette structure a été fermée.

A la fin des années 80, l'Association pour le Développement Musical, vocal et chorégraphique dans le Morbihan (ADDM 56) a développé des interventions en milieu scolaire dans les communes du canton de Pluvigner. Ces interventions, dispensées par des musiciens intervenants diplômés, furent financées par l'ADDM.

Suite d'une part, aux résultats positifs enregistrés, et d'autre part, à l'impossibilité de certaines structures associatives d'assurer la formation des enfants hors temps scolaire, il a été décidé, en concertation avec la commune de Pluvigner, et les parents intéressés, d'ouvrir un atelier d'éveil et formation musicale et flûte à bec dès 1990. Regroupant une quarantaine d'enfants de 5 à 13 ans et quelques adultes venant de l'ensemble des communes du canton, ces ateliers ont très vite été un succès et ont engendré une demande de formation instrumentale plus développée.

Décision est prise en septembre 1992 de créer une école de musique gérée par le SIVOM de Pluvigner. Trois instruments sont proposés : piano, guitare et flûte traversière. En parallèle, les élèves intègrent obligatoirement un cours de solfège et de chorale. 33 élèves inaugurent l'ouverture de cette école de musique en janvier 1993 venant des communes de Pluvigner, Landévant, Camors, Landaul et Brech.

Très vite, l'école de musique s'agrandit, des professeurs de violon, clarinette, accordéon diatonique, harpe celtique rejoignent l'équipe et les effectifs s'envolent : dès la rentrée de septembre 1995, plus d'une centaine d'élèves sont inscrits, issus de 8 communes (incorporation d'élèves de Locoal-Mendon, Plumergat et Etel via des conventions).

L'école de musique a toujours bénéficié d'un poste de coordination, Mme Fabrine Loret remplira ces fonctions de septembre 1994 à juin 2003 et accompagnera le développement de l'enseignement musical sur le territoire. Les cours étaient dispensés à Malachappe (ancienne école) ainsi qu'à la salle Emeraude de Locoal-Mendon jusqu'à la fin des années 1990. Puis l'école de musique intègre les locaux de l'ancienne école privée de Pluvigner.

Parallèlement au développement de l'école, des interventions en milieu scolaire sont toujours assurées dans les communes du canton, via l'ADDM56 jusqu'en 1998, date à laquelle une musicienne intervenante sera employée directement par le SIVOM.

L'effectif de l'école de musique du SIVOM dépassera les 180 élèves issus de 10 communes différentes en 2002, des cours de batterie, trompette et technique vocale se sont ajoutés ainsi que plusieurs pratiques collectives : atelier musiques actuelles, orchestres, etc...L'équipe pédagogique compte alors 14 enseignants employés en CDD à temps partiel.

L'école de musique devient municipale en septembre 2003

Courant 2002, le SIVOM de Pluvigner étant dissous, la commune de Pluvigner décide alors de prendre la responsabilité de l'école de musique. Afin de ne pas pénaliser les nombreux élèves des communes extérieures, des conventions sont signées avec Landaul, Landévant, Camors. Ces mêmes communes, Locoal-Mendon en plus, signent également une convention afin de faire perdurer les interventions dans les écoles primaires.

Mr Philippe Kowalski, professeur de piano, prend alors la direction de l'école de musique jusqu'en 2010/2011. Durant cette période, l'effectif reste stable (160 à 180 élèves), et l'équipe pédagogique se resserre : de 15 enseignants elle passe à 11 en 2011. Certaines classes disparaissent (flûte en bois, accordéon diatonique, harpe celtique), d'autres réapparaissent (technique vocale). Mais la volonté de la commune est de fidéliser et de professionnaliser l'équipe enseignante : en diminuant le nombre de professeurs, chacun peut réaliser plus d'heures au sein de l'école de musique, les emplois du temps de chacun sont ainsi moins

morcelés. Ainsi en 2008, une première enseignante est titularisée, les autres obtiennent un CDD de 12 mois. L'école de musique a toujours privilégié un parcours suivant le Schéma national d'orientation pédagogique pour les élèves : instrument, formation musicale et pratiques collectives. L'apparition de la MAO (musiques assistées par ordinateur) au sein des cours de formation musicale a permis de construire un parcours enrichissant pour les élèves adolescents.

Suite au départ de Mr Kowalski pour raisons de santé, Marie-Anne Ruelloux, musicienne intervenante et toujours en poste à ce jour, devient directrice de l'école de musique courant 2011. La stabilisation de l'équipe pédagogique se poursuit : en quelques années, 80% des agents deviennent titulaires. La municipalité améliore également les conditions de travail : le bâtiment abritant l'école de musique était jusque-là partagé avec deux clubs de football, ces derniers déménageant, deux belles salles sont aménagées au rez-de-chaussée ainsi qu'une salle des professeurs et des toilettes sont ajoutées à l'étage. Ces circonstances favorables permettent à l'équipe pédagogique d'étoffer l'école de musique : le turnover des élèves débutants diminue ce qui permet d'accroître le nombre d'élèves en 2nd cycle.

La décision des communes de Landévant en 2011 et Landaul en 2016 de ne pas renouveler la convention "école de musique" engendre une contraction des effectifs (130 à 150 sur la période). La création de l'intercommunalité AQTA en 2014 génère des projets de fusion des deux écoles municipales de musique de ce territoire : Pluvigner et Auray. Malgré des discussions avec la mairie d'Auray ainsi que l'intercommunalité AQTA, et une volonté des équipes pédagogiques des deux écoles de musique de travailler ensemble, la mutualisation des moyens n'est pas effective exceptée une convention : les élèves de deux écoles peuvent bénéficier des cours collectifs qui ne seraient pas mis en place dans leur école d'origine en acquittant le montant de la cotisation au tarif pluvignois.

Les décisions, en 2017, de rassembler les agents du secteur culturel (médiathèque, action culturelle et école de musique) au sein d'un service ainsi que de les regrouper dans un bâtiment commun, le "Pôle Culturel Eugène Le Couviour", permettront à l'école de musique de Pluvigner de poursuivre dans les meilleures conditions son rôle de service public auprès des pluvignois.

2) Ressources humaines et matérielles

Le personnel

L'action de l'école de musique de Pluvigner nécessite actuellement une équipe pédagogique constituée de 9 enseignants et d'une directrice, ainsi que l'intervention plus ponctuelle mais indispensable d'agents de la communication, du service entretien, des services techniques, et comptabilité/finances.

L'équipe enseignante a pour mission d'assurer l'enseignement de la musique et de construire un parcours d'apprentissage adapté à chaque élève. Parmi les agents de cette équipe, tous sont diplômés (DE, DUMI ou DEM) et 8 d'entre eux sont titulaires.

Annexe 1 : constitution de l'équipe pédagogique

Les missions et les disciplines enseignées

L'école municipale de musique de Pluvigner est une école spécialisée dans l'enseignement de la musique. Ses missions sont :

- développer l'éveil et la culture de la musique sur la commune de Pluvigner et alentour,

- dispenser un enseignement de qualité aux usagers, orienter les élèves en fin de cursus vers des établissements proposant des formations préprofessionnelles,
- participer à l'activité culturelle de la commune (concerts, auditions, animations) et apporter un rayonnement musical en partenariat avec les écoles maternelles et primaires et les associations,
- développer et promouvoir les pratiques musicales amateurs.

Actuellement, l'école de musique propose des cours d'éveil musical dès 4 ans, des pratiques collectives variées (chorales, orchestres, batucada), et l'enseignement des instruments suivants :

- Violon
- Piano
- Saxophone
- Trompette
- Trombone
- Tuba
- Flûte traversière
- Guitare musiques actuelles
- Batterie
- Chant

Les locaux

L'école de musique est actuellement située 19 rue du presbytère, à proximité du centre de Pluvigner, dans les locaux d'une ancienne école primaire. Nous bénéficions de 5 salles de cours d'instruments, 2 grandes salles de pratiques collectives et 1 bureau-salle de professeurs-salle de pause. Ces locaux sont vétustes, mal insonorisés, inaccessibles pour les PMR et nécessiteraient d'importants travaux de rénovation.

La mairie a donc engagé la construction d'un Pôle culturel regroupant une école de musique, une médiathèque, et une salle de spectacle de 300 places. Ce projet d'établissement nous permettra donc de nous projeter dans cette nouvelle structure et d'anticiper la mise en place de projets (budget, missions complémentaires). La future école de musique comprendra 6 salles de cours d'instruments, 3 salles de pratiques collectives, 1 bureau, 1 salle des professeurs et une salle de pause mutualisée avec les autres agents du service culturel. Des locaux de rangements et stockage ainsi que des locaux dédiés au ménage viennent compléter cet ensemble. Le pôle culturel « Eugène Le Couviour » sera construit en plein centre-ville, à proximité des écoles et du collège de Pluvigner, au sein d'un parc qui nous permettra de programmer également des prestations en extérieur.

Le matériel

L'école de musique possède un parc instrumental qui permet d'assurer les cours :

- Pianos droits, pianos numériques
- Batteries, bongos, congas
- Ensembles de percussions pour la batucada
- Un grand nombre de petites percussions (maracas, carillons, claves, tambourins, etc...) utilisées en cours d'éveil et en séances d'interventions dans les écoles primaires.

Ainsi qu'un petit parc instrumental dédié à la location aux élèves débutants (violons, flûte traversière, euphonium, cornet ...).

L'école de musique proposant des cours de guitare électrique, plusieurs amplificateurs sont à disposition pour les cours et les prestations.

Nous possédons également un système de sonorisation complet (enceintes, tables de mixage, câbles, microphones, pieds), mais ce matériel est âgé d'une quinzaine d'année, et va faire l'objet d'une évaluation de son état.

De plus, une cinquantaine de pupitres est à disposition des utilisateurs des locaux.

Le parc informatique comporte 7 postes, dont un est utilisé pour l'administration de l'école. 3 ordinateurs portables sont également mis à disposition des musiciens intervenants en milieu scolaire (l'un d'eux est utilisé en partie pour la partie administrative).

Depuis la rentrée de septembre 2019, l'école de musique a mis en place un « orchestre à l'école ». Un parc instrumental permettant d'équiper 26 enfants a donc été acheté (cornets, trombone, saxhorn, euphonium, saxophones, percussions).

Enfin, notre structure dispose aussi des moyens logistiques de la municipalité : camions et personnel des services techniques pour transporter le matériel à chaque prestation, installation de gradins, de praticables pour la scène, minibus...

Le budget

Au 1er Septembre 2020, le budget annuel de fonctionnement de l'école de musique est composé à 92.2 % des charges de personnel. Les 7.8% restant sont constitués de dépenses liées à l'électricité ou l'eau, l'entretien des instruments, à l'organisation d'évènements artistiques ou de rencontres pédagogiques, achat de petites fournitures (partitions, fournitures administratives...) Les coûts relatifs à l'entretien des locaux (deux agents, matériel d'entretien...) ne font pas partie de ce budget, car ils sont associés au fonctionnement général de la mairie.

L'école de musique possède également un budget d'investissement permettant chaque année d'acquérir différents instruments ainsi que du matériel de sonorisation, d'informatique musicale ou de Musique Assistée par Ordinateur (MAO).

Les ressources de l'école de musique sont majoritairement constituées de la participation financière de la commune de Pluvigner (57%), à laquelle s'ajoutent la participation des familles et l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental du Morbihan.

Annexe 2 : tarifs 2020/2021

3) Partenariats et action culturelle sur le territoire

Action pédagogique avec différents partenaires éducatifs

 Un partenariat très fort avec les écoles

Dans un souci de rayonnement communal de la structure, l'école de musique a développé la mise en place d'interventions auprès de différents acteurs éducatifs de Pluvigner. Cette action touche un public très large d'enfants résidant sur la commune ou y étant scolarisés.

Dans un but de démocratisation de l'accès à l'apprentissage de la culture, et plus précisément de la musique, notre structure a développé son offre en interventions musicales en milieu scolaire. Celles-ci sont réalisées par trois professionnels titulaires du Diplôme Universitaire du Musicien Intervenant (DUMI) et concernent chaque année environ la moitié des classes de chaque école. La commune comporte trois écoles élémentaires : une publique (école J.Rollo) et deux privées (école Saint Guigner et Sainte Anne).

De plus, par le biais de convention avec les communes de Camors, Landévant et Landaul, nos professeurs interviennent auprès de 45 à 50 classes tous les ans et touche plus de 2000 élèves.

Chaque classe qui souhaite bénéficier d'heures d'interventions remplit un dossier précisant le projet courant mai. Une commission composée d'élus des différentes communes, des musiciens intervenants et d'un représentant de l'Education Nationale valide les projets et le cas échéant choisit les classes retenues. En fonction des projets, les classes bénéficieront de 13 à 15 séances d'une 1/2h en maternelle et 3/4h en primaire.

A noter également, la création d'un « orchestre à l'école » pour une classe de CM2 de l'école J.Rollo depuis la rentrée de septembre 2019. Les élèves, durant 2h par semaine, pratiquent la musique instrumentale accompagnés par leur professeur des écoles et des enseignants artistiques de l'Ecole municipale de musique de Pluvigner. Il s'agit bien d'une initiation à la pratique instrumentale, les élèves ne seront pas autonomes avec leur instrument à l'issue d'une année. Cet orchestre sera mis en place à l'école Saint Guigner à la rentrée 2021, compte tenu de la situation exceptionnelle due à la Covid-19.

Les interventions en milieu scolaire se déroulent dans les locaux de l'école de musique pour les deux écoles situées à proximité du centre de Pluvigner et dans l'enceinte des écoles pour les autres communes.

Enfin, fin juin/début juillet, l'école de musique organise un concert des orchestres juniors à destination des classes de CP et CE1 des écoles de Pluvigner et Camors. Ce concert permet aux élèves en âge de débiter un instrument d'écouter, de voir en direct un groupe d'enfants jouer et présenter les différents instruments proposés à l'école de musique.

 Des actions de sensibilisation en complément

L'école de musique propose également des concerts à destination de différents services de la mairie

- Concert à l'EHPAD durant le mois de décembre
- Concert un mercredi de juin en partenariat avec l'association MammGozh à destination notamment des résidents de l'EHPAD et des enfants de l'ALSH
- Concert au multi accueil « Roulpatouille » à destination des enfants et des parents.

Action artistique et rayonnement communal

L'école municipale de musique de Pluvigner s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de valorisation de la pratique de la musique en amateur. La structure peut tenir sur le territoire pluvignois le rôle de pôle ressource en matière de pratique artistique et musicale. Ainsi le lien avec le tissu associatif de la pratique musicale est important et se concrétise par une aide matérielle et humaine courante. L'école met à disposition d'un chœur d'hommes associatif ses locaux afin de leurs permettre de répéter dans de bonnes conditions. L'établissement apporte également des conseils aux associations en matière d'organisation de concerts (prêt de matériel par exemple).

Un échange occasionnel avec l'association « Ti douar Alré » dont le siège se situe à Pluvigner est à noter également.

Aussi, tout au long de l'année, les élèves interviennent musicalement lors de différentes manifestations se déroulant sur la commune ou dans le département (festivals, concerts, marchés artisanaux, fête d'écoles, manifestations diverses...)

De plus, des conventions portant sur les interventions en milieu scolaire citées plus haut, la commune de Camors a signé une convention pour l'école de musique. Nous accueillons donc 20 à 25 élèves de Camors, cette convention leur permettant de bénéficier du tarif pluvignois.

Une structure tournée vers le territoire départemental

L'École de musique de Pluvigner inscrit son action dans une démarche pédagogique d'enseignement artistique répondant à un schéma départemental. De ce fait, elle se doit de développer les échanges avec les autres établissements du Morbihan, ceci permettant le rayonnement de l'action pédagogique et artistique à une plus large échelle que celle de la ville.

Ces échanges peuvent prendre différentes formes et sont mis en place pour étendre le champ d'action de l'école de musique, ainsi que pour élargir ses domaines de compétences.

Cette collaboration départementale se concrétise tout d'abord par la participation de la direction de la structure aux réunions des directeurs du Morbihan, coordonnées par le service arts vivants et visuels du Conseil Départemental du Morbihan, qui ont lieu environ cinq fois par an. Des projets de mutualisation des données, des connaissances, des plans de formation spécifique à nos métiers ainsi que les modalités de dialogue avec les élus et services culturels du département sont discutées lors de ces rencontres.

Le partenariat avec les autres structures s'exprime également par la mise en commun des examens de fin de cycles, ceci permettant une uniformisation des niveaux et des démarches pédagogiques tout en préservant les spécificités propres à chaque établissement. Cette action conjointe permet également aux élèves de rencontrer d'autres apprenants et de mettre leurs apprentissages en regard de ceux des autres (ensembles d'instruments inter-écoles, stage, ...)

Il arrive ponctuellement que l'École de musique mette en place des conventions de prêt de matériel, notamment d'instruments, avec d'autres écoles de musique.

1) Etat des lieux du fonctionnement de la structure

Cet état des lieux nous permet de mettre en avant les forces et faiblesses de l'école de musique afin de fixer les objectifs qui guideront l'action de l'école durant les cinq années à venir.

Le déroulement des études

Nous proposons plusieurs parcours :

- ✚ Un cycle d'initiation (4-6 ans)
- ✚ 2 cycles d'apprentissage instrumental
- ✚ Un parcours personnalisé pour adolescents et adultes
- ✚ Des pratiques collectives accessibles pour tous (batucada, chorales enfants et adultes, orchestres).

Le cycle d'initiation

- ✚ L'école accueille les enfants à partir de la Moyenne section de maternelle.

Durant ces séances, les enfants apprennent à découvrir au sein d'un petit collectif (maximum 10 élèves) la musique avec tous leurs sens : écoute, voix, percussions... Les cours d'éveil 1 durent 45 mn, ceux d'éveil 2 durent 1 heure.

- ✚ En CP, nous proposons une formule de découverte qui comprend un cours de Formation Musicale et de chorale (1h15).

Le 1er cycle

Durant le premier cycle, l'élève va se familiariser avec un nouveau langage et s'appropriier les bases techniques de son instrument.

Ce premier cycle peut durer de 3 à 6 ans.

Il comprend 3 disciplines :

- ✚ Un cours individuel d'instrument (1/2h)
- ✚ Un cours collectif de formation musicale et chorale (1h15) : écoute, culture musicale, découverte du langage musical, mise en pratique périodique sur l'instrument de l'enfant...
- ✚ Un cours de pratique collective : à partir de la 2ème ou 3ème année d'apprentissage, il intègre un cours d'orchestre durant lequel l'élève, va pouvoir mettre en pratique ce qu'il a appris en cours d'instrument et formation musicale et découvrir les bases de la technique du jeu collectif (recherche de la sonorité, du phrasé, justesse individuelle et collective, respiration, départs/arrêts), pratiquer l'écoute collective, avoir une bonne attitude corporelle et être concentré...

Possibilité de participer à la batucada pequeno (3/4h). La batucada est un ensemble de percussions brésiliennes. Ce cours collectif (environ 15 enfants) durant lequel les élèves vont apprendre à jouer ensemble, en rythme, sans partition, par transmission orale.

Le passage en 2ème cycle se fait suite à une évaluation, en instrument et en formation musicale tout en prenant en compte le travail de l'année. La pratique collective est évaluée en contrôle continu.

Le 2ème cycle

C'est un cycle d'approfondissement qui dure aussi de 3 à 6 ans.

Durant ce cycle, l'élève va continuer à s'appropriier la technique de son instrument, parfaire ses connaissances musicales, gagner en autonomie en jouant avec d'autres.

L'enseignement en 2ème cycle est basé sur les mêmes disciplines :

- ✚ Un cours individuel d'instrument (3/4 h)
- ✚ Un cours de formation musicale et initiation à la MAO (musique assistée par ordinateur) (1h15) : suite de l'apprentissage du langage musical, découverte des logiciels d'éditions de partitions, d'arrangements...
- ✚ Un (des) cours de pratique collective (au minimum 1h) au choix dans plusieurs styles : chorale, orchestre, atelier Improvisation, atelier musiques actuelles, musique de chambre...

Possibilité de participer à la batucada progresso.

Le 2ème cycle se termine par une évaluation instrumentale, de formation musicale (comprenant la réalisation de l'arrangement d'un morceau), et de pratique collective en contrôle continu.

Parcours personnalisé pour adolescents et adultes

✚ Les adolescents :

Ce parcours, à destination des élèves en fin de collège et lycéens qui ne souhaitent pas continuer le cursus, est accessible sous certaines conditions : être au minimum en 3^{ème} et avoir un niveau musical de milieu de second cycle (instrument, formation musicale et pratique collective).

L'élève aura alors la possibilité d'alléger son cursus au sein de l'école : il sera dispensé de cours de formation musicale, ne sera plus tenu de participer aux évaluations.

Son cours d'instrument aura une durée d'une 1/2h et il continuera à participer aux ensembles de l'école.

✚ Les adultes :

L'école de musique de Pluvigner accepte les adultes en cours d'instrument et chant individuel. Les élèves adultes et les professeurs s'engagent dans un contrat de 2 ans. Après concertation, le contrat peut être renouvelé une ou deux fois en fonction du projet de l'élève.

Les cours durent 1/2h par semaine, sauf si l'élève adulte souhaite participer aux évaluations. S'il réussit l'évaluation d'entrée en 2nd cycle, le cours passe à ¾ d'heure comme les enfants, et l'élève s'engage à passer l'évaluation de fin de 2nd cycle.

Les adultes sont invités à jouer/chanter dans les ensembles de l'école.

Le 3ème cycle

Le 3ème cycle n'est pas enseigné dans notre école de musique. Les élèves ayant obtenu l'examen de 2nd cycle peuvent

- ✚ Soit continuer à fréquenter l'école de musique (cours d'instrument 3/4h + pratiques collectives) mais aucune validation officielle ne pourra être fournie.
- ✚ Soit rejoindre un Conservatoire à Rayonnement Départemental (Vannes ou Lorient au plus proche) après un test d'entrée. Les élèves acceptés bénéficient d'un tarif identique aux lorientais ou vannetais
- ✚ Soit intégrer un lycée proposant le baccalauréat S2TMD (Rennes, Brest, Nantes au plus proche). Accessible à partir de la 1^{re}, ce bac technique s'adresse aux musiciens, danseurs et comédiens qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leur passion et la valoriser dans leur parcours lycéen. Motivation, engagement et rigueur sont indispensables. Les élèves doivent s'inscrire, en parallèle, dans un conservatoire.

Forces développées par les actions de l'école

Mission Eveil et culture

- ✚ Depuis quelques années, dans le cadre des interventions en milieu scolaire, l'école de musique propose un projet croisé : un/des ensemble(s) de l'école de musique accompagne(nt) des chorales d'écoles primaires, invitation d'orchestres extérieurs (Brass Band Lorient Bretagne Sud). Les modalités (classes et ensembles concernés) varient d'une année sur l'autre en fonction des

projets retenus. Grâce à ces concerts, l'école de musique touche un public qui ne serait pas venu hors de ce cadre.

- ✚ A la rentrée 2019, la mise en place de l'Orchestre A l'Ecole a été réussie. Une première prestation de la classe a eu lieu lors des Vœux du Maire en janvier 2020.
- ✚ Les interventions scolaires, la présentation des orchestres en fin d'année aux écoles primaires contribuent fortement aux inscriptions (notamment en éveil)

Mission enseignement spécialisé

- ✚ Nous pouvons noter un bon équilibre dans la répartition des élèves dans les différents cycles : 20 en cycle d'initiation, 65 en cycle 1, 33 en cycle 2 et 3 en cycle 3. Cela dénote un dynamisme de l'équipe pédagogique et des projets qui incitent les élèves, adolescents notamment, à rester inscrits à l'école de musique et à s'y impliquer activement en suivant le cursus complet pour la plupart (seulement 2 élèves en parcours personnalisé).
- ✚ L'école municipale de musique de Pluvigner a déployé sa pédagogie autour de la pratique collective. Concrètement, chacun des 80 élèves de l'école de musique qui apprend un instrument fait également partie d'un ensemble : chorales (4 niveaux), batucada (2 niveaux), orchestres (3 niveaux auquel s'ajoute un partenariat avec l'orchestre à cordes d'Auray), ateliers musiques actuelles (2 niveaux) et ensembles ponctuels et variables d'une année sur l'autre en fonction des projets et des élèves qui ne peuvent intégrer un ensemble (problème d'emploi du temps, ou d'élèves en internat). Cette organisation permet aux élèves de se rencontrer, de créer une dynamique d'école. De plus, ces ensembles participent à la renommée de l'école de musique en étant sollicités pour de nombreuses manifestations communales (marché de Noël, Vœux du maire, carnaval, fête de la musique, etc...).
- ✚ La mixité musiques actuelles/musique classique est plutôt réussie. Les élèves des différentes esthétiques suivent un cursus commun en formation musicale, intégrant les spécificités de chacun. L'école de musique propose des ensembles de styles variés permettant à chacun de s'exprimer.
- ✚ Le double cursus de FM 1er cycle permet de s'adapter aux rythmes de développement de l'enfant. Les élèves débutants sont répartis dans les cours en fonction de leur âge, puis en fonction de leurs progrès, ils peuvent mettre 4, 5 ou 6 ans pour terminer le premier cycle, sans redoubler.
- ✚ Intégration d'un élève en situation de handicap (élève malvoyant)
- ✚ Les modalités de règlement des frais d'inscription, qui étaient contraignantes pour certaines familles d'utilisateurs de l'école de musique avant 2014, ont été diversifiées. Les familles peuvent maintenant opter pour un prélèvement automatique mensuel, ce qui facilite l'organisation budgétaire de bon nombre de familles.

Mission Rayonnement

- ✚ Durant les 5 dernières années, une attention particulière a été portée au développement de la communication et de la visibilité de l'école. Grâce au service de communication de la mairie, les affiches, flyers, panneau électronique, participation au bulletin municipal ont permis d'améliorer considérablement cet aspect du rayonnement.
- ✚ L'école de musique de Pluvigner a également développé des partenariats avec les écoles de musique alentour. Grâce au dynamisme de l'équipe pédagogique, les élèves participent à différents projets (orchestre à cordes 1^{er} cycle sur trois écoles de musique, ensemble de saxophones du pays de Lorient, orchestre symphonique au CRD de Vannes, concerts de l'orchestre Pluv'2zik pour des festivals d'Hennebont ou Languidic, rassemblement de cuivres inter-écoles, etc...). Ces projets mutualisés permettent à nos élèves de rencontrer d'autres musiciens sur le territoire, de jouer dans de grands ensembles inexistants dans notre petite structure et de développer leur autonomie.

Mission soutien pratiques amateurs

- ✚ Les musiciens amateurs du territoire sont accueillis au sein des différents ensembles de l'école de musique (chorale adulte, orchestre Pluv'2zik, ateliers). A titre d'exemple, 33 adultes fréquentaient l'établissement en 2019/2020.

Faiblesses constatées dans les actions/résultats de l'école de musique

- ✚ Les locaux qui entravent certaines actions : vétusté, manque d'insonorisation, absence de hall et d'espace d'attente, salles mal dimensionnées, sanitaires extérieurs...

Mission éveil et culture

- ✚ Orchestre A l'Ecole : ce projet ne concerne qu'une seule classe sur le territoire. Il faudra repenser également les lieux d'intervention et de stockage des instruments en cas de développement. Il est nécessaire de renforcer la quotité d'interventions en milieu scolaire.
- ✚ Les écoles de musique ont une mission d'ouverture culturelle qui peut prendre différentes formes (stages, propositions de concerts) ... En l'occurrence, une partie de nos élèves ne vont pas voir de concerts en famille. Nous avons commencé à développer une proposition de concerts, de visites à tarif réduit pour les familles depuis un an. La diminution du nombre de bénévoles de l'association des parents d'élèves de l'école de musique nous prive de recettes nous permettant de subventionner voire payer intégralement les places et/ou le transport des élèves.

Mission enseignement spécialisé

- ✚ La principale faiblesse relevée par l'ensemble des professeurs est le manque de classes d'instruments graves dans l'école : violoncelle, contrebasse, guitare basse. Cela crée un déséquilibre dans les ensembles.
- ✚ La cohabitation dans nos orchestres du premier cycle des instruments à vents et à cordes. Du fait de leur spécificité d'apprentissage et des différences de volume sonore, il peut être difficile de faire jouer les élèves au sein du même orchestre.
- ✚ L'école de musique accueille peu d'élèves en situation de handicap, car les locaux ne sont pas adaptés pour les handicaps moteurs notamment. Certains élèves atteints de troubles "Dys" sont intégrés à l'école de musique, avec si besoin adaptation des supports.
- ✚ La grille tarifaire de l'école de musique ne prend pas en compte le quotient familial, ce qui est un frein à l'inscription des familles ayant de faibles revenus.

Mission rayonnement

- ✚ Peu d'échanges et de liens avec les associations culturelles de la commune (musique bretonne, arts plastiques, danse...)
- ✚ Absence d'échange avec la médiathèque de la commune.
- ✚ Une partie de notre matériel est trop vétuste et trop peu protégé pour le transport de celui-ci, ce qui engendre parfois des complications d'ordre technique pour le bon déroulement des prestations publiques. Ce transport pour les auditions ou concerts est, de plus, compliqué car effectué par les professeurs et non plus par les services techniques (ce qui était le cas auparavant).
- ✚ Il est parfois difficile d'obtenir une salle sur la commune pour les auditions.

Mission soutien pratiques amateurs

- ✚ Compte tenu des locaux, l'école de musique ne peut proposer de salles de répétition pour des groupes amateurs.

II. Objectifs envisagés et moyens à mettre en œuvre sur la période du projet

1) Objectifs et moyens à mettre en œuvre

Il sera intéressant de relancer les discussions autour de la création d'une école de musique intercommunale avec la commune d'Auray. Les nouveaux locaux permettraient un développement significatif de l'école de musique par le biais de convention dans un premier temps.

Mission Eveil et culture

- ✚ Développer les Orchestres à l'école (budget, heures) pour que chaque école primaire de Pluvigner puisse en bénéficier. Actuellement, une classe de l'école Joseph Rollo bénéficie de ce dispositif pour l'année 2020/2021. Il est prévu qu'une classe de l'école Saint Guigner prenne le relais en septembre 2021. Dans un souci d'équité du territoire, il serait pertinent d'ouvrir une deuxième classe, puis une troisième pour l'école sainte Anne de Bieuzy-Lanvaux afin de poursuivre le travail engagé dans chaque école et non plus en alternance.

Pour une classe :

Budget de fonctionnement : *Estimation pour 6h supplémentaires*

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (6ème échelon)

Rémunération annuelle chargée :

Agent titulaire (CNRACL) : 10 654.78€, 10 933.71€ (pour 2 enfants)

Agent non titulaire (IRCANTEC) 10 382.25€, 10 746.35€ (pour 2 enfants)

Budget d'investissement pour les parcs instrumentaux 6 000 € (à noter 20% de subvention du Conseil départemental)

- ✚ Développer l'offre d'ouverture culturelle : relancer l'association des parents d'élèves, proposer un parcours artistique (en lien avec la saison culturelle mise en place par la mairie), envisager des stages avec différents artistes ou intervenants spécialisés (gestion du stress/du trac, du corps dans la pratique musicale, place scénique, techniques du son, sophrologie...)

Budget à créer : 2000 euros

Mission enseignement spécialisé

- ✚ Création de deux classes de violoncelle/contrebasse et guitare basse

Estimation d'un poste supplémentaire à 5/20ème :

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (6ème échelon)

Rémunération annuelle chargée :

Agent titulaire (CNRACL) : 8 878.98€

9 111.42€ (pour 2 enfants)

Agent non titulaire (IRCANTEC) 8 651.87€

8 955.28€ (pour 2 enfants)

- ✚ Création d'une classe de danse : l'atelier danse modern jazz (structure associative) a fermé dernièrement. Il serait judicieux pour l'école de musique et la municipalité de réfléchir à l'ouverture d'une classe de danse (style contemporain). En effet, la danse a de tout temps été complémentaire à la musique, une structure alliant ces deux arts serait un atout pour la commune de Pluvigner. Les cours de danse étant collectif, le reste à charge est très rapidement proche de zéro.

Afin de développer un parcours artistique et culturel cohérent auprès des élèves des écoles primaires, une partie des heures peuvent être attribués à des projets « Danse à l'école ».

Estimation d'un poste supplémentaire à temps complet (20/20^{èmes})

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (6ème échelon)

Rémunération annuelle chargée :

Agent titulaire (CNRACL) : 35 515.93€

36 445.69€ (pour 2 enfants)

Agent non titulaire (IRCANTEC) 34 607.50€

35 821.14€ (pour 2 enfants)

Annexe 3 : Bilan financier création classes de danse

- ✚ Création d'un orchestre à cordes (ex : guitare, piano, violons) et d'un orchestre à vent (ex : bois, cuivres et percussions) sur le premier cycle (chaque ensemble étant composé d'élèves multi-niveaux de cycle 1). Cela permettra d'être plus en phase avec les spécificités instrumentales et d'équilibrer les « volumes » sonores. Le mélange des niveaux est un atout et permet de tirer l'ensemble vers le haut et de mettre en place du tutorat entre élèves. De plus, nous organiserons des rencontres entre ces deux ensembles autour d'un répertoire commun régulièrement.
- ✚ Développer les projets « intermédiaires » entre les classes. Développer les projets de plus petites envergures (exemple : organiser un concert de pratiques collectives petits niveaux/ organiser un conte musical qui mêle une classe d'éveil, des élèves de la classe de violon et une chorale...) qui peuvent être complémentaires des plus gros concerts.
- ✚ Suite au développement de la structure, des départements peuvent être créés : département classique, département musiques actuelles/jazz, ainsi que l'addition d'un département traditionnel grâce à un partenariat avec Ty douar Alré.
- ✚ Développer l'accueil des personnes handicapées via des formations des professeurs ainsi qu'une communication auprès de la population.
- ✚ Dans le souci de prendre en compte les familles moins aisées de la commune, une étude concernant la mise en place d'un quotient familial sera effectuée. A défaut, une réflexion sur la mise en place de bourse via un mécénat pourra être réalisée.

Mission rayonnement

- ✚ Développer les actions au sein du service culturel : prévoir une présentation de la saison culturelle auprès des professeurs en fin d'année scolaire, être force de proposition pour que la programmation puisse concerner des ensembles de l'école et permettre des rencontres avec des artistes professionnels. Développer l'autonomie des élèves en les laissant mener des projets d'actions culturelles sur le territoire pluvignois (mise en musique de contes, mini concert en EHPAD...), prestations et projets en lien avec la médiathèque...
- ✚ Créer un parcours artistique et culturel auprès des élèves des écoles primaires mêlant interventions musicales, interventions danse, projet en lien avec la médiathèque.
- ✚ Créer les conditions pour que les partenaires associatifs culturels et l'école de musique puissent développer des échanges ponctuels (réunion et rencontre à mettre en place tout au long de l'année scolaire)
- ✚ Les nouveaux locaux et le remplacement d'une partie du matériel de sonorisation devraient permettre de corriger les problèmes liés à la disponibilité des salles et de la vétusté du matériel. Budget en fonction de l'évaluation du matériel par Koroll (réalisée le 12 octobre 2020, bilan transmis à ce jour).

Annexe 4 : Bilan et budget prévisionnel

Mission soutien pratiques amateurs

- ✚ Au sein des nouveaux locaux, proposer l'accueil de groupes amateurs, voire leur tutorat par des professeurs de l'école de musique.
- ✚ Permettre aux élèves de l'école de pouvoir répéter ensemble de façon autonome dans les locaux.

2) Planning prévisionnel de mise en œuvre des objectifs

Missions	Objectifs	Financement	Date de mise en œuvre
Eveil et Culture	Ouverture Culturelle	2000 €	Janvier 2021
	Ouverture d'une 2 ^{ème} classe d'orchestre à l'école	10 500 € fonctionnement 6000 € investissement	Septembre 2022
Enseignement spécialisé	Ouverture d'une classe de danse	En fonction des tarifs choisis environ 6500€	Septembre 2021
	Création classe violoncelle/basse	8800 €	Septembre 2023
Rayonnement	Etude pour la Mise en place du quotient familial	Non connue à ce jour	Septembre 2022
	Renouvellement du matériel de sonorisation	Non budgété à ce jour	A partir de janvier 2022

Missions	Objectifs	Date de mise en oeuvre
Enseignement spécialisé	Création orchestre cordes/vents 1 ^{er} cycle	Septembre 2021
	Accueil public handicapé	Nouveaux locaux : septembre 2023
Rayonnement	Projets intermédiaires entre les classes de l'école de musique	Septembre 2021
	Créer des conditions de rencontre avec les acteurs culturels de la commune	Janvier 2021
Soutien aux pratiques amateurs	Développer les actions au sein du service culturel: Par ex: parcours artistique et culturel en écoles primaires	Septembre 2021
	Dans les nouveaux locaux, accueil de groupes amateurs	Septembre 2023
Autres	Permettre aux élèves de pouvoir répéter de façon autonome au sein de l'école	Septembre 2023
	Relancer le processus de discussion en vue d'une mutualisation avec l'école de musique d'Auray	A confirmer avec les élus concernés

III. Evaluation du projet

Cette partie va nous permettre de formuler les modalités d'évaluation de ce projet qui sera appliqué sur la période de janvier 2021 à janvier 2026. Elles permettront d'organiser la mise en place des différentes évolutions tout en apportant des échéances à court et moyen terme.

Un premier bilan sera effectué à mi-parcours en janvier 2023, afin d'ajuster les préconisations actuelles à l'évolution de la structure suite au déménagement de l'école dans les nouveaux locaux.

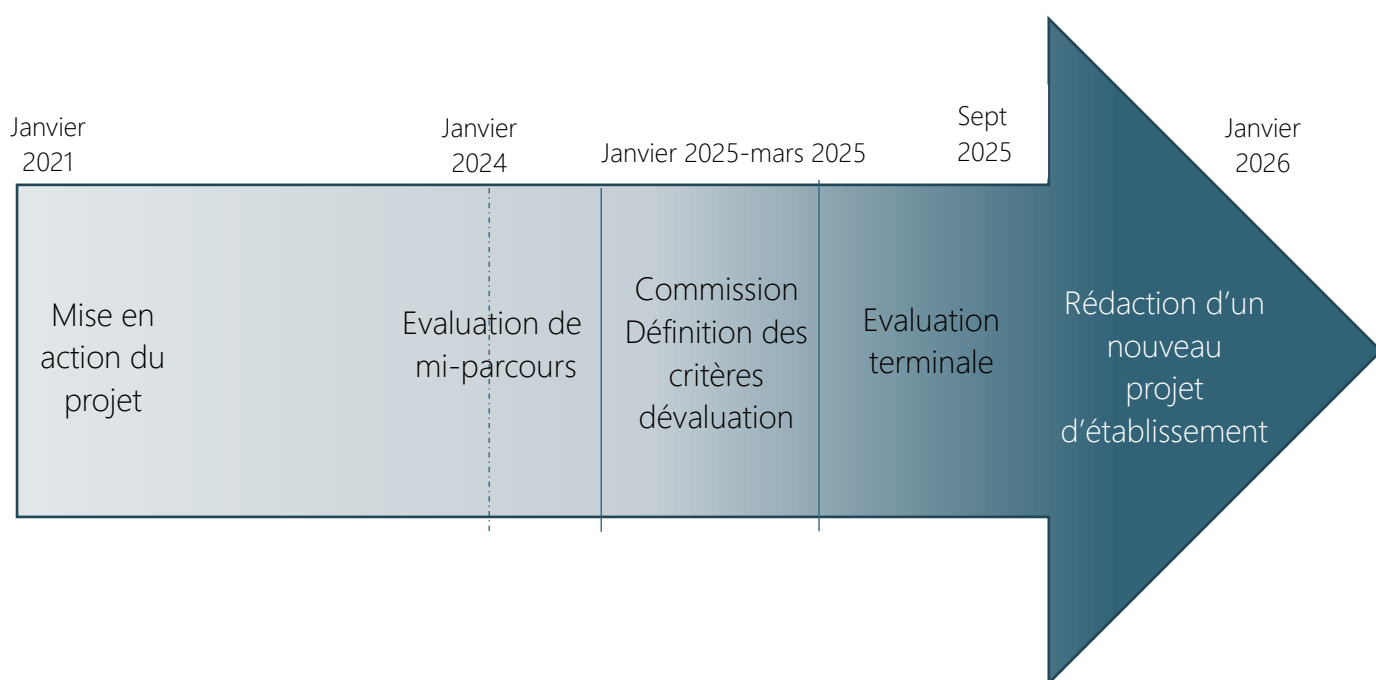
L'année scolaire 2024/2025 verra s'effectuer l'évaluation terminale de ce projet d'établissement de l'École de musique de Pluvigner. Cette dernière phase consistera en l'élaboration d'un bilan comparatif mettant en balance les objectifs originellement fixés et les résultats obtenus. Le bilan de cette évaluation contribuera à l'amorce de la rédaction du prochain projet et en sera une partie intégrante.

La réalisation de l'évaluation du projet d'établissement nécessite l'utilisation d'outils tels que :

- ✚ Une étude réalisée auprès de la population sur la connaissance de l'existence de l'École municipale de musique de Pluvigner et de la situation des locaux
- ✚ Des études auprès des élèves concernant l'offre d'ouverture culturelle proposée par l'école de musique
- ✚ L'observation de la réalisation des modifications organisationnelles envisagées (création de classes, Orchestres à l'école, organisation des orchestres)
- ✚ L'observation du nombre d'échanges et partenariats développés avec le service culturel et les associations culturelles du territoire
- ✚ L'observation du nombre de partenariats effectifs avec les autres structures artistiques

Une commission formée d'élus, du Directeur Général des Services, d'enseignants, de l'administration, d'usagers, de partenaires et du directeur de la structure sera constituée en janvier 2024 et aura comme rôle de fixer les critères de l'évaluation ainsi que de compléter la liste d'outils indiquée ci-dessus.

L'équipe pédagogique et administrative de l'école de musique, sous la coordination du directeur et en lien direct avec l'équipe municipale représentée par sa commission culture, veillera au bon déroulement de la mise en œuvre du projet. Cette surveillance se traduira par une évaluation régulière du rapport fonctionnement réel/fonctionnement souhaité. Ainsi, les différents acteurs du projet d'établissement se portent conjointement garants de la cohérence entre celui-ci et la réalité de l'action pédagogique.



Annexe 1 Equipe pédagogique

Nom et Prénom	Diplômes ou qualification	Disciplines enseignées	Nombre d'heures Hebdomadaires (temps complet 20h)
<i>RUELLOUX Marie-Anne</i>	DUMI	Direction Formation musicale 1er cycle et chorale junior/ados	20h
<i>ALLAIN Ludovic</i>	CFEM Trombone, DEM tuba	Trompette, trombone, tuba, atelier musiques actuelles et orchestres débutants et juniors, orchestre à l'école	9h30
<i>CIAPOLINO Arnaud</i>	DE de flûte traversière	Flûte traversière	4h
<i>CORNUT Manuelle</i>	DE de professeur de piano et de direction de chœur	Piano, chorale adultes et accompagnement des chorales et auditions/examens	8h30
<i>GOCSEI Sébastien</i>	DUMI	Interventions en milieu scolaire	3h15
<i>GRANGER Glenn</i>	DE de saxophone	Saxophone, clarinette, formation musicale ados et 2ème cycle, orchestre fanfare Pluv'2zik, orchestre à l'école	6h30
<i>LANGLET Emmanuelle</i>	DUMI, DEM violon	Violon, Interventions en milieu scolaire, Ensembles instrumentaux	13h
<i>LE GAL Benjamin</i>	DUMI, DEM Accordéon et Formation Musicale	Formation musicale 1er et 2ème cycle, interventions en milieu scolaire, chorales enfants, éveil musical et initiation	19h30
<i>RIO NOEL Gwénnolé</i>	CFEM musiques actuelles et violon	Guitare, Atelier Impro jazz	10h
<i>SENCEY Adeline</i>	DE de professeur de chant	Chant et piano	5h
<i>PUREN Emeric</i>	DEM batterie jazz	Batterie et batucadas, orchestre à l'école	9h

Annexe 2 Tarifs 2020/2021

ENFANTS (- de 18 ans)	Initiation à la musique en classe d'éveil musical -1 pour les enfants de 4-5 ans (MS) Durée hebdomadaire 45mn		232,50 €	368,50 €
	Initiation à la musique en classe d'éveil musical -2 pour les enfants de 5-6 ans (GS) Durée hebdomadaire 1 heure		252,50 €	378,50 €
	Pour les enfants de 6-7 ans (CP) : Chorale, initiation formation musicale et rythmique		303,00 €	439,50 €
	Formation musicale + instrument + pratique collective obligatoire À partir de 7 ans (CE1)		495,00 €	1005,00 €
	Pratique d'un 2 ^{ème} instrument en supplément (Uniquement pour les élèves déjà inscrits)		232,50 €	X
	Instrument + Pratique collective (sous réserve de dispense de formation musicale accordée par la direction) ou Instrument + formation musicale (pratique collective effectuée au sein d'une autre structure)		465 €	944,50 €
FRATRIE -5% pour le 2 ^{ème} enfant -10% pour le 3 ^{ème} enfant	Instrument en pratique collective : classe de 2 élèves par cours de 30 minutes Formation musicale et pratique collective obligatoire inclus		415,00 €	910,00 €
	ENFANTS (Camors, Pluvigner), ADULTES PLUVIGNOIS			
ENSEMBLES	Ensembles musicaux, orchestres, chorale des enfants, Percussions Brésiliennes "Batucada" (à partir de 6 ans- adultes et débutants acceptés) - Gratuit pour les enfants inscrits en cours d'instrument		121,00 €	232,50 €
			PLUVIGNOIS	AUTRES COMMUNES
INSTRUMENTS ADULTES	Instrument en pratique individuelle (1/2h) avec ou sans formation musicale		803,00 €	1030,00 €
	Répétition hebdomadaire 2 heures		121,00 €	121,00 €
	Demi-tarif pour les moins de 18 ans et les demandeurs d'emploi sur justificatif		60,50 €	60,50 €

Annexe 3 Bilan financier création d'une classe de danse

Estimation d'un poste supplémentaire à temps complet (20/20^{ème})

Grade : Assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (6ème échelon)

Rémunération annuelle chargée :

Agent titulaire (CNRACL) : 35 515.93€

36 445.69€ (pour 2 enfants)

Agent non titulaire (IRCANTEC) 34 607.50€

35 821.14€ (pour 2 enfants)

Pour l'exemple, nous prendrons le cas de l'agent titulaire sans enfant.

Coût annuel d'une heure de cours: $35\,515.93/20 = 1776 \text{ €}$ (arrondi à l'euro supérieur)

Exemple de structuration du cursus Danse avec effectifs

Cycle	Niveau	Durée hebdomadaire	Effectifs maximum accueillis
Cycle Initiation	Eveil 4/6 ans	¾ h*2	30
	Initiation 6/7 ans (cours à éventuellement mutualiser avec l'initiation musicale)	1h*2	30
Cycle 1	1 ^{ère} année	1h15	15
	2 ^{ème} année	1h15	15
	3 ^{ème} année	1h15	15
	4 ^{ème} année	1h15	15
Cycle 2	1 ^{ère} année	1h30	15
	2 ^{ème} année	1h30	15
	3 ^{ème} année	1h30	15
	4 ^{ème} année	1h30	15
Hors cursus	Lycéens/adultes	1h30	15
	TOTAL Enseignement spécialisé	16h	195
Interventions en milieu scolaire		4h	5/6 classes soit 125/150 élèves
	TOTAL	20h	Environ 300 élèves.

Proposition de grille tarifaire et recettes dégagées : base de calcul avec un effectif de 10 élèves par cours.

Après étude des tarifs pratiqués dans les écoles de musique et de danse alentour (Lanester, Pontivy, Lorient, Centre Morbihan Communauté, Trio...s Enseignements artistiques), voici une moyenne des tarifs observés (à noter que l'ensemble de ces écoles ont mis en place un quotient familial) :

- Cours d'éveil/initiation, 1h/semaine : 120 à 150 euros.
- Cours cycle 1 et cycle 2, 1h30/ semaine : 200 à 250 euros.

	Coût annuel	Tarifs à l'équilibre pour 10 élèves (arrondis à la dizaine supérieure)	Recettes
2 Cours d'éveil de 45 mn	2 664 €	140 €	2 800 €
2 cours d'initiation d'1h	3 552 €	180 €	3 600 €
4 cours 1 ^{er} cycle d' 1h15	8 880 €	230 €	9 200 €
4 cours 2 nd cycle d'1h30	10 656 €	270 €	10 800 €
1 Cours ados/adultes 1h30	2 664 €	270 €	2 700 €
Interventions milieu scolaire : 4h	7 104 €	0 €	0 €
TOTAL	35 520 €		29 100 €
Reste à charge			6 416 €

A noter également: la salle de danse du complexe Goh Lanno est disponible le mercredi de 9h à 19h et le samedi (sauf une fois par mois). De plus, les cours de gym adultes commençant à 18h30 le jeudi, il serait également possible de prévoir un créneau de 17h à 18h30, et éventuellement le vendredi soir en décalant d'une demi-heure la gym adultes.